

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitanica TanEx

UFI : C1X2-P0E6-G00V-0321

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Aides d'usine

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Aides d'usine contient oligo-éléments

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-----------------------------	----------------	--------------------------

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

	d'enregistrement		
sulfate de zinc	7733-02-0 231-793-3 01-2119474684-27-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - <= 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
aucun(e)
Jet d'eau à grand débit

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Rincer à l'eau.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Ne pas laisser sécher.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de toute contamination. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Vitanica TanEx				
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Vitanica TanEx		
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Protection des mains

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 4,5, (20 °C)
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,19 - 1,27 g/cm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	: Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les bases fortes et les agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

sulfate de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 862 - 4.429 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

sulfate de zinc:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Lésions oculaires graves

Composants:

sulfate de zinc:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Donnée non disponible

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Toxicité pour les poissons : Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composants:

sulfate de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,43 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,86 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 0,52 mg/l
Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 22,75 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082
- ADR : UN 3082
- RID : UN 3082
- IMDG : UN 3082
- IATA : UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(zinc sulphate)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(zinc sulphate)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(zinc sulphate)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(zinc sulphate)
- IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(zinc sulphate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : 9
- ADR : 9
- RID : 9

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en

tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Groupe de séparation de

matières : : (-)

IATA

Instructions de

conditionnement (avion

cargo) : 964

Instructions de

conditionnement (avion de

ligne) : 964

Instruction d' emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour

l'environnement : oui

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
ANNEX I;E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200.000 kg	500.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica TanEx

Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Vitanica TanEx



Version: 1.2

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.11.2022

Date de révision:

07.04.2023

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR